

# DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

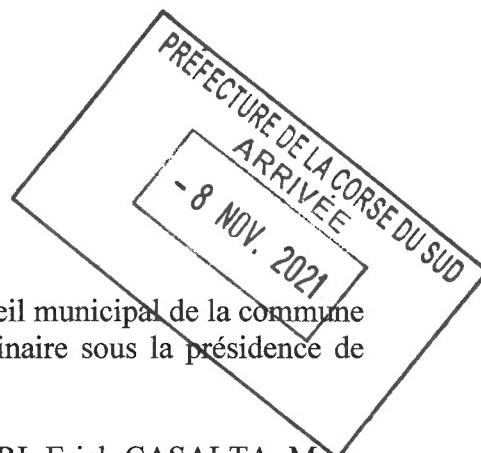
Extrait du registre n°37/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 05 novembre 2021

Date de la convocation : 02 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 2



L'an deux mille vingt et un, le 05 novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

### **Objet : Espace cinéraire.**

Le maire rappelle que par délibération en date du 8 septembre 2017, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour la création d'un espace cinéraire pour 10 emplacements de quatre urnes maximum chacun.

Les travaux ont été réalisés en 2018.

Par délibération en date du 04 mai dernier, le conseil municipal avait décidé d'engager une deuxième tranche de travaux pour l'implantation de 19 nouveaux espaces cinéraires.

Le maire explique que lors de la mise en place des premières urnes cinéraires, des remontées d'eau sont apparues dans le fond des cavurnes.

Après avoir demandé conseil auprès de la société GRANIMOND qui a livré et installé les 10 cavurnes, il nous a été recommandé de mettre des réceptacles polymères sous les cadres en béton existant.

Le coût de cet achat pour les 10 cavurnes s'élève à 3000 euros HT (3300 euros TTC).

Il est à noter que les 19 nouveaux espaces cinéraires, seront équipés des réceptacles polymères et béton qui apportent plus d'avantages techniques.

**Objet : Espace cinéraire.**

Afin de ne pas pénaliser les premiers acheteurs, le maire propose d'effectuer cet achat.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de donner un avis favorable à cet achat.

Les conseillers municipaux autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



*D. Vincenti*  
D. VINCENTI

